

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2025

PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de mars à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 3 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présent-e-s : Thierry BIRAN, Yves Marie CORFA, Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, Muriel LEBOURGEOIS, Marjorie LOPEZ-IRALA, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU, José SIMORRE.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désignée secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE 20H35

ORDRE DU JOUR

- Travaux ancienne mairie/école.
- Loyer local préau.
- Dépôts sauvages aux poubelles.
- Élagage.
- Questions diverses.

TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE/ÉCOLE

Les travaux du bâtiment de l'ancienne mairie/école s'achèvent en ce qui concerne les deux logements d'habitation. Le peintre et le menuisier sont les derniers artisans à intervenir, le premier réalisant également le nettoyage des logements.

La première famille s'est installée le 6 mars, la seconde le fera courant mars. Les aménagements extérieurs (revêtement, grillages, volets) seront entrepris prochainement.

Les travaux continuent dans l'ancien préau de l'école, le plombier et le peintre interviendront au cours du mois pour une livraison début avril.

LOYER LOCAL PRÉAU

L'ancien préau a été fermé pour permettre de constituer un local à usage médical.

La superficie est de 34 m², une discussion s'engage sur le montant du loyer mensuel. À l'issue des débats, le Maire propose au vote un loyer de 350€.

10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

DÉPÔTS SAUVAGES AUX POUBELLES

Régulièrement, le point de collecte des déchets au village présente des dépôts sauvage d'objets au sol, en dehors des containers. Pourtant, une affiche du SICTOM est présente, elle indique la natures des dépôts acceptés et le container de collecte associé. En aucun cas, un objet ne peut être déposé au sol, la déchetterie de Samatan doit être utilisée.

Afin de laisser la zone aussi nette que possible, les membres du conseil sont mis à contribution pour apporter ces objets à la déchetterie. Les personnes (rares cependant compte tenu de la fréquentation du lieu) devraient être informées de leur acte d'incivilité, la solution de la mise en place d'une caméra surveillant la zone est débattue.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette installation.

9 voix pour, 0 abstention, 1 voix contre

ÉLAGAGE

La pose aérienne attendue de la fibre sur la route de Gimont et l'impasse du Pichard a précipité l'abattage de deux arbres morts en bordure de ces deux voies de circulation. Trois membres du conseil municipal ont réalisé cette opération le 1^{er} mars. Le déploiement de la fibre a été réalisé 3 jours plus tard, il aurait été difficile d'agir une fois les câbles posés.

QUESTIONS DIVERSES

Le service d'accueil de la mairie est perturbé depuis quelques semaines, en raison de l'arrêt de travail de la secrétaire, Véronique Comère. Une solution de remplacement est difficilement envisageable, l'arrêt est renouvelé régulièrement. Les heures de présence sont les plus nombreuses possibles mais ne couvrent pas la totalité des horaires d'ouverture normale.

FIN DE SÉANCE 21 H 45
